L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP(?) et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 57. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 6 NOVEMBRE 1828. VOL. II.

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement [illegible] PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Nord-Amérique.

POUR NEW-YORK.

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire LOUISIANA, capt. Price, Le 22 d'Octobre.

Le navire TALMA, capt Marshall. Le 8 de Novembre.

Le navire KENTUCKY. cap. [illegible]bone, Le 22 de Novembre.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman, Le 8 de Décembre.

Le navire TENNESSEE, capt. Foster, Le 22 de Décembre.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hutton,*

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. B. Colla, étant d'une marche supérieure, fera dorénavant comme packet régulier les voyages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont, le Mercredi de la Nlle.-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

23 juin. J. HAGAN & Co.

POUR LE BAYOU SARAH.

LaFausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements.

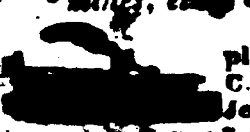

Le bateau-à-vapeur [illegible] ple [illegible] C. Laurent, [illegible] Jeudis, à [illegible] tin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

6 juil. *Joseph T. [illegible].*

DEPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY

TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN Dépot de ce [illegible] véritable Remède, expédié par Mr. [illegible] ainsi qu'on le prouve par l'exhibition [illegible] MAINTENANT en face de la Halle : au coin des rues de la Levée et Madisson.

Prix avec les instructions, purgatif $1 75, vomitif $1, ensemble tous les ouvrages de Le Roy à $1 le [illegible].

Ant. Michoud tient également au dépôt l'ANTIGLAIREUX du Dr. Guilhé de Paris.

Prix $1 75 la bouteille [illegible].

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve toutes sortes d'objets en quincaillerie, armes, [illegible] bres, verroterie, faïences, cordes à [illegible], bouchons fins, vin &c &c. &c.

ON Y DETAILLE

12 livres de beau Sucre pour $1, et 6 livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre. 22 aout.

CHAPEAUX DE CASTOR.

LES soussignés ont reçu par le navire Kentucky et le brick Bardius, de New-York, un grand assortiment de Chapeaux pour hommes, de leur propre manufacture, et de la dernière mode de New-York, qu'ils offrent à vendre à des prix raisonnables en gros et en détail.

NICHOLS & KEPLER,

25 oct *Successeurs de White & Kepler.*

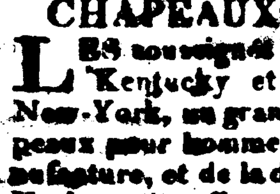

On a arrêté au faubourg Ste. Marie [illegible] vant [illegible] la rue Julia, une Vache, et un Veau d'environ 3 mois ; la vache porte la marque 8 ; elle a le dessus du cou en [illegible], une oreille fendue, et l'autre coupée ; les bouts des cornes coupés, et une petite étoile blanche au front. Le propriétaire de ces animaux est prié de venir les réclamer en payant l'avis. 20 oc.—3f.

MERRAINS A PIPE—16000 merrains à pipe à vendre par

A. BORDUZAT & Co.

14 juillet Rue [illegible] n°. 106.

PANACÉE DE WILSON.

MR. WILSON, vient d'établir chez les soussignés, un dépôt de sa Panacée. Ce médicament est employé avec le plus grand succès dans les maladies syphilitiques, scrofuleuses et rhumatismales.

Le prix de chaque bouteille est de deux piastres.—Ils offrent également une partie de Canelle de première qualité.

1er. sept. CH. JOURDAN & Co

Au magasin de fruits secs et de graines de Jardinage.

ON pourra se procurer les objets aussi frais [illegible], autant pour la consommation [illegible] nouvellement [illegible] du Nord et pour [illegible] dans la nomenclature comme suit :

Saucissons, assortis de France et d'Angleterre.

[illegible] à l'huile [illegible]

Saucissons de Lyon et d'Arles

[illegible] toutes préparées

[illegible] étrangères et du pays

[illegible] de [illegible]

Vieux Cognac de [illegible]

[illegible] assorti.

[illegible] au vinaigre.

[illegible] étrangers de première qualité.

Moutarde de [illegible] du pays et autres.

Vinaigre de vin [illegible] dans l'estime [illegible]

[illegible]

Le soussigné s'engage [illegible] commandes qui lui seront faites. [illegible] se trouve [illegible] des rues Royale et d'[illegible], [illegible] Eglise Catholique, [illegible] de Mr. [illegible].

29 Oct. [illegible] BERTHOUD.

VIN DE BORDEAUX. Excellent vin de Bordeaux à vendre [illegible] facture [illegible].

P. E. [illegible]BE'S

7 Juin [illegible] rue Royale No. 118

Pensionnat pour les jeunes demoiselles.

L'ETABLISSEMENT de Mle. Evershe [illegible] les pensionnaires et les externes, [illegible] à cette maison [illegible] commode et agréable [illegible] Bourbon No. 16, [illegible] porte après l'Eglise [illegible].

[illegible] suivantes [illegible] éducation libérale [illegible] enseignées dans son établissement :

[illegible] Anglaise et Italienne ; L'Ecriture ; Grammaire ; Arithmétique, Géographie, avec des cartes [illegible] ; Histoire ancienne et moderne ; [illegible] ; En [illegible] musique vocale et instrumentale.

[illegible] composé également [illegible], les [illegible] et [illegible] réunit le précieux avantage de la [illegible] à la connaissance des règles grammaticales.

[illegible] Evershe pénétrée des devoirs que [illegible] son état, et désirant les remplir avec [illegible] exactitude que possible, est toujours assistée [illegible] une capacité reconnue et de la plus [illegible] à remplir leurs engagements [illegible] donc s'empresse à promettre aux parents et autres personnes, que les élèves [illegible] tous les soins qu'il est possible [illegible] éducation [illegible].

N. B. [illegible] ci-devant, Madame Evershe donne [illegible] de piano, de guitare et de [illegible] 1 Avril

AVIS—[illegible] demandé moi et qu'on m'a demandé 1°. qu'une obligation de quatre mille piastres, [illegible] le 22 de février 1827 par Hudson Tabor [illegible] chaud, comme [illegible] de Louis Talbot, shérif de la paroisse de Lafourche Intérieure—2°. que l'obligation de quatre mille piastres souscrite par Hudson Tabor, le 6 Juin 1827, pour l'exercice de ses devoirs [illegible]—3°. et que [illegible] le paiement [illegible] l'abon[illegible] mise [illegible] terre de trois arpents [illegible] quarante [illegible]—soient levées et annulées.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront le dernier jour de la présente publication, les raisons pour lesquelles lesdites obligations et hypothèque ne seraient point levées et annulées.

Donné sous [illegible] de l'Etat, en la [illegible] Nouvelle-Orléans, le 21 Août, mil huit cent vingt-huit et la cinquante troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

[illegible] Gouverneur [illegible]

PIERRE DERBIGNY, [illegible]

22 août—6m.

FARINE, GRAISSE ET BEURRE—[illegible] farine fraîche [illegible], 20 [illegible] quins graisse, [illegible] 20 [illegible] beurre frais, en débarquement, et à vendre [illegible]

JOHN P. PAYSON

20 Août Rue Conti, N°. 23.

SANGSUES à 50 cents. A vendre chez Forestier & Co. au coin des rues Royale et St-Pierre.

Les articles suivans sont offerts à des prix modérés, savoir :

Elixir anti-glaireux du Dr. Guilhé

5 livres sulfate de quinine

Bandages herniaires, sondes

Bougies et canulles en gomme élastique

Pilulliers à l'usage des pharmaciens

Boites en cartons assorties

Pâte des sultans pour adoucir la peau

Rouge pour la toilette

Pastilles de sérail pour parfumer les appartemens

[illegible] inodore

[illegible] &c. &c. 18 avril

SANGSUES—A VENDRE par Forestier & co. Pharmaciens au coin des rues Royale & St Pierre. 30 Oct.

CHANGEMENT DE DOMICILE. *BAINS FUMIGATOIRES.*

[illegible] RENOU, *Docteur en Médecine*, a l'honneur [illegible] à ses confrères, et au public qu'il a transporté son [illegible] de la rue du [illegible] dans le Quartier [illegible] à l'enseignure de [illegible] dans la maison connue sous [illegible] de Bains Publics.

8 Juillet.

AVIS—Daniel [illegible], a [illegible] et le public, qu'il a contracté [illegible] de commerce avec Mr. Antoine [illegible], son gère, à Bordeaux, qui sera le gérant de la société [illegible] à dater du 1er. Juillet [illegible] la [illegible] sociale de la maison à la Nouvelle-Orléans, sera *D. G. [illegible] & Co.*

De plus, il a l'honneur d'annoncer aux négociants de cette ville et de la Louisiane qui pourraient avoir des assurances commises sur la place de Bordeaux, qu'il vient de recevoir du syndic des assureurs de cette dernière ville, pleins pouvoir de les représenter dans toutes affaires d'assurances, et dans le cas d'avaries particulières, grosses et communes, soit sur corps de bâtiment soit sur marchandises, messieurs les intéressés sont invités de faire viser leurs comptes [illegible] réclamations [illegible] Bordeaux [illegible]. 20 [illegible]

[illegible] ROUMAGE offre à vendre les articles suivans, [illegible] de Bordeaux, 100 barils de 18 [illegible] 5me. preuve, [illegible] vin rouge de Médoc [illegible] bouquets, tarjettes et [illegible] [illegible] vin rouge vieux, de Médoc. [illegible] MAGASIN : 300 barriques vin rouge, diverses qualités, 30 tierçons vin blanc, Sauterne, Grave et [illegible], 60 caisses vin rouge et blanc, [illegible] pipes eau-de-vie de Cognac 1re. preuve, 50 paniers bouteilles de Bordeaux.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire,

John [illegible] contre ses créanciers. No. [illegible]

IL est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, le 7 Novembre prochain, [illegible] procédures judiciaires [illegible] et les biens de [illegible] de l'honorable Joshua Lewis [illegible] Cour. Fait au greffe le 13 octobre 1828.

14 oct. Ja. [illegible]

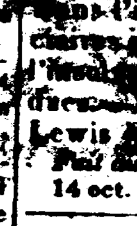

Dix piastres de récompense à quiconque ramènera au soussigné, ou logera dans une des geôles [illegible] de l'Etat ; la négresse [illegible] âgée de [illegible] ans, [illegible] figure ronde, grands yeux, parlant anglais, français et un peu [illegible] ; on suppose quelle se tient de l'autre bord, derrière l'habitation [illegible] bord du [illegible].

LALANDE(?)

20 Octobre.

LE sieur GUILLAUME, déjà un peu connu dans cette ville, a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de prendre un [illegible], rue Bourbon, entre les rues St-[illegible] et Toulouse, où l'on trouvera journellement chez lui, des [illegible] et patisserie variée de tout genre ainsi qu'un restaurant à toute heure du jour. Il envoie en ville tous les dîners [illegible] plats qu'on voudra lui commander. P. S. Le Sr. G. se charge d'apprendre la patisserie aux jeunes gens que l'on voudrait lui confier [illegible] à des prix raisonnables, [illegible] chez lui. [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE

Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermen et habitans de la cité de la Nouvelle-Orléans

contre

Un emplacement N°. 3 dans l'îlet 37 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 6 dans l'îlet N°. 32 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 12 dans l'îlet N°. 17 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 7 dans l'îlet N°. 21 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 6 dans l'îlet N°. 16 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 10 dans l'îlet N°. 50 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 12 dans l'îlet N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 8, dans l'îlet N°. 17, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 10. dans l'îlet N°. 17. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. [illegible] dans l'îlet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. [illegible] dans l'îlet N°. [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

[illegible]

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. [illegible] dans l'îlet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. [illegible] dans l'îlet N°. [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. [illegible] dans l'îlet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 9. dans l'îlet [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

[illegible]

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 10. dans l'îlet N°. [illegible] faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 13. dans l'îlet N°. 2. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 11. dans l'îlet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 6. dans l'îlet N°. 27. faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 7. dans l'îlet N°. [illegible] faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 11. dans l'îlet N°. 19. faubourg [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 8. dans l'îlet N°. [illegible] faubourg [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre

Un emplacement N°. 7. dans l'îlet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

En vertu des ordres de saisie [illegible] par l'honorable C. Pré[illegible] [illegible] Cour de [illegible], je vendrai en vente Samedi [illegible] Novembre prochain, à midi, au café de Hewlett, coin des rues St. Louis et Chartres, [illegible] ci-dessus [illegible] rendu dans les [illegible]. Conformément [illegible] de la ville, [illegible] les emplacements et autres terrains situés dans la cité de la Nlle. Orléans [illegible] propriétaires [illegible] de la Nlle. Orléans, et pour d'autres objets approuvé le 18 [illegible] 1828.

LOUIS DAUNOY, [illegible]

16 Août—3m.

EN débarquement du bateau à vapeur [illegible] par les soussignés, [illegible] d'emballage, 16 [illegible].

14 Juin GOTTSCHALK et REIMERS

A VENDRE.—Orgue portatif, ayant huit cylindres dont deux jouant l'office divin et pouvant servir dans une église, [illegible] compte, le propriétaire étant sur le point de partir. S'adresser à M. Ch. Jourdan & co. libraires.

14 avril Ch. JOURDAN & Co.

COUR de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Ja. Pitot, 30 Octobre 1828. *Juan Ignacio Caballero contre ses créanciers.*

SUR lecture et enregistrement d'une copie du procès verbal de l'assemblée des créanciers de Juan Ignacio Caballero, débiteur insolvable, et sur motion de Mr. E. A. [illegible], avocat de Jules Balloc, syndic desdits créanciers. Il est ordonné par la Cour, à tous ceux que cela concerne, de déduire en pleine Cour, le 12 Novembre prochain 1828, les raisons pour lesquelles ledit procès verbal [illegible] ne serait point homologué [illegible] Je certifie ce qui est [illegible]

nov.—3] Th. S. KENNEDY, [illegible]

[illegible] vient de [illegible] Castor et autres qualités, [illegible] qu'il offre à vendre en gros et en détail, à des prix modérés.

30 Octobre. E. DEBERGUE.

AVIS—Les personnes qui ont quelques réclamations [illegible] la succession de Pierre Marie [illegible] la paroisse St Charles, [illegible] invitées à les présenter à l'office [illegible] de ladite paroisse.

J. M. MOREL GUIRAMAND—Juge.

26 sept.

FORESTIER & Co. [illegible] PIERRE ROYALE.

LES soussignés [illegible] à vendre à des prix modérés, les [illegible] directement de France :

Anis,	Eau de fleurs d'oranger,
Coriandre,	Vinaigre distillé,
Calamus aromaticus,	Canelle de Ceylan,
Baume oriental,	Bandages herniaires,
Jalap en poudre,	Pains à cacheter,
Huile de Croton,	[illegible]
Essence de Rhue,	[illegible] de Quinine,
Do. Sabine,	Pilules de [illegible],
Do. Canelle,	Pinceaux à miniature,
Vermillon de Chine,	[illegible]
Huile de Genièvre,	Colo[illegible]
Sagou,	Lichen d'Islande,
[illegible] Rose.	Mèches [illegible], etc.

On trouve toujours chez [illegible] le Remède de Laffecteur, [illegible] Anti-Glaireux de Guilhé, le [illegible] du Dr. Le Roy, ainsi que tous les articles relatifs à leur profession.

FORESTIER & Co.

9 [illegible]

[illegible] débarquement des navires [illegible] Missouri et à vendre [illegible] :

[illegible] balles [illegible] françaises

[illegible] Coutil gris [illegible]

[illegible]

2 [illegible] Echarpes et Fichus [illegible]

De plus en Magasin

10 balles Coton écru 38 pouces.

25 douz. Kirchenwasser 1ère. qualité.

E. SORBE(?)

28 aout. rue Royale N°. [illegible]

BEURRE—En débarquement du bateau-à-vapeur Jubilee, [illegible] Beurre du mois de Mai, à vendre par

4 juin S. PARTIN(?) & [illegible]

LES personnes qui ont quelques réclamations contre la succession de [illegible] sont priées de se présenter chez le soussigné.

V. [illegible]AGE,

[illegible]—1m. Ex. testamentaire.

[illegible] personne [illegible] aussi une connaissance de la langue française et Latine désire employer une partie de la journée à donner des leçons particulières. S'adresser au bureau de cette feuille où l'on donnera des recommandations.

LES soussignés préviennent le public et leurs amis, qu'ils ont transporté leur magasin à la rue Royale, entre celles de [illegible] et [illegible] Pierre, où ils tiendront constamment un assortiment de marchandises sèches et autre à des prix très modérés.

1er. Oct. SOLANA & ARIZA.

UNE personne connaissant parfaitement la culture des arbres fruitiers et celle des fleurs, et ayant été employée [illegible] Amérique en cette qualité, désire trouver de l'emploi. S'adresser au bureau de cette feuille. 22 oct.

CENT pipes de vin [illegible] devant droit au drawback ;

5 demi pipes eau-de-vie de Cognac.

200 Caisses de blanc de baleine du New Bedford en débarquement du navire Kentuckey, et à vendre par

20 oct. *G. E. Russell & Barstow(?)*

COUVERTURES.

FRANÇAISES de 3 points, dernièrement importées, pesant 3 [illegible] la paire, à vendre par

[illegible] MAGER(?).